

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Claude Lebel  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou,  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Louis Desrosiers  
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Guillaume Lamoureux  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec) J0X 2W0

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Marco Déry  
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur William Steinberg  
Maire  
Madame et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Hampstead  
5569 Chemin Queen Mary  
Hampstead (Québec) H3X 1W5

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Richard Sun  
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Denis Parent  
Maire  
Messieurs les membres du conseil  
Ville d'Otterburn Park  
601, chemin Ozias-Leduc  
Otterburn Park (QC) J3H 2M6

**Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les membres du conseil,

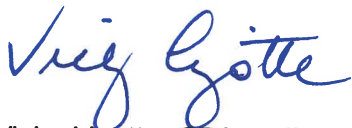
La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Alain Cousson  
p. j. Rapport d'audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Bruno Tremblay  
Maire  
Mesdames les membres du conseil  
Ville de Saint-Honoré  
3611, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames les membres du conseil

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Stéphane Leclerc

p. j. Rapport d’audit